

Mobilité Durable

La Métropole de Grenoble élargit son aide aux professionnels pour l'achat de véhicules moins polluants en complément des incitations nationales, Soit entre 1 500 € et 10 000 € de financement pour rouler au GPL.

Dans le cadre d'une délibération en date du 21 décembre 2018, la Métropole de Grenoble élargit ses mesures en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des solutions de mobilité alternatives. Parmi celles-ci, la Métropole de Grenoble octroie désormais une aide financière à l'acquisition d'un véhicule utilitaire ou poids-lourds GPL et à l'équipement de ces types de véhicule au GPL, en complément des aides déjà en place pour favoriser l'utilisation des véhicules utilitaires et poids lourds électriques, GNV et hydrogène.

Cette aide concerne les petits et grands utilitaires au bénéfice des professionnels de la Métropole grenobloise (transporteurs, artisans, commerçants et industriels...). Elle est réservée aux micro-entreprises, très petites entreprises de moins de 10 salariés et aux PME de moins de 250 salariés, les groupements d'entreprises, les professions libérales et les associations dont le siège est situé sur la métropole. Les SCI dont le siège est situé sur la métropole et dont la majeure partie de l'activité est réalisée sur la métropole sont aussi éligibles à l'aide. Cette aide est également proposée aux professionnels domiciliés sur la métropole grenobloise et aux commerçants non sédentaires résidant ou ayant un siège social sur la Métropole.

La Métropole de Grenoble développe ainsi, en complément des incitations nationales (fiscalité incitative, aides à l'achat...), un ensemble de mesures d'accompagnement (information, conseil, dispositif d'aide à l'achat de véhicules à faibles émissions, infrastructures de recharge...) afin de contribuer à la transition énergétique et accompagner la démarche de « Zone à faibles émissions » pour les véhicules de transports de marchandise.

Les aides financières accordées par la Métropole de Grenoble

Catégorie de véhicule et PTAC *	Véhicule GNV	Véhicule GPL	Véhicule électrique	Véhicule hydrogène
Petit utilitaire ≤ 2,5 tonnes	1 500 €	1 500 €	3 000 €	5 000 €
Grand utilitaire / Petit poids lourd > 2,5 tonnes et ≤ 7 tonnes	6 000 €	6 000 €	6000 €	6000 €
Poids lourd > 7 tonnes	13 000 € intégrant la bonification de 3000 € de GRDF **	10 000 €	10 000 €	10 000 €

* Poids Total Autorisé en Charge

** Bonification de 3000 € dans la limite de 13 véhicules

Plafonnement de l'aide : Le montant de l'aide est plafonné à 40% du coût HT du véhicule neuf ou d'occasion en cas d'acquisition, de location longue durée (LLD) ou de location avec option d'achat (LOA) afin d'ajuster le niveau d'aide à la diversité des coûts des véhicules d'occasion.

Règlement du dispositif d'attribution d'une aide financière destinée aux professionnels :

<https://www.lametro.fr/cms/viewFile.php?idtf=2284&path=Reglement-du-dispositif-Aide-a-l-achat-d-un-vehicule-moins-polluant.pdf>>

Le GPL une solution alternative pour tous, particuliers et professionnels :

Le GPL est le carburant alternatif le plus utilisé dans le monde. En France, le GPL permet de proposer une solution alternative immédiatement disponible et de nombreux avantages économiques :

- Tous les véhicules GPL classés Crit'air 1, qu'importe leur année d'immatriculation, soit la catégorie la plus vertueuse après la catégorie « Zéro émission »
- Le GPL est disponible dans plus de 1 650 stations services.
- Il est à 0,82 € le litre en moyenne à la pompe, soit une économie de 30% à l'usage
- Gratuité de la carte grise ou réduction de moitié de son montant : Les véhicules GPL bénéficient jusqu'à 100% de gratuité du tarif des certificats d'immatriculation dans la quasi-totalité des régions.
- Zéro Malus ou Malus réduit : Choisir le GPL, c'est également s'affranchir ou réduire son malus en fonction du modèle choisi. Le malus s'applique aux véhicules émettant plus de 117g de CO₂/km. Or, les véhicules GPL émettent jusqu'à 20% de moins de CO₂ qu'une motorisation essence.
- Jusqu'à 4 000 € de prime à la conversion pour un véhicule GPL neuf ou d'occasion
- Coût d'entretien équivalent à celui d'une voiture essence
- Stationnement facile et économique : Les véhicules GPL peuvent stationner partout en voirie ou dans les parkings publics souterrains et peuvent bénéficier de gratuités ou de tarifs réduits.

En plus pour les professionnels :

- Exonération partielle de la Taxe sur les Véhicules de Société
- Récupération de la TVA à 100% sur les achats de GPL.

Une offre double

Il est possible de rouler au GPL :

- En achetant un **véhicule GPL neuf chez un constructeur ou sur le marché de l'occasion**

Offre constructeurs : <http://www.cfbp.fr/offres-des-constructeurs>

Offre spécialiste GPL : l'entreprise Borel propose notamment en neuf des véhicules utilitaires GPL :

<https://www.borel.fr/vehicules-gpl-neufs/>

- **En équipant un véhicule au GPL**

Le GPL, un atout pour améliorer la qualité de l'air

En conditions réelles de circulation, un véhicule GPL émet jusqu'à 20% de CO₂ en moins que son équivalent essence (et jusqu'à -80% lorsque le GPL est d'origine renouvelable "BioGPL"). Un véhicule GPL n'émet pas de particules et pratiquement pas de NOx. En raison de ces caractéristiques environnementales, il est classé Crit'Air 1 quelle que soit son année d'immatriculation.

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français.

En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)

Contacts Presse

Agence VLC*

Valérie LESEIGNEUR & Estelle HARDY

Tél. 06 68 80 37 35 / 07 77 31 91 23

valerie@agencevlc.com / estelle@agencevlc.com